

Bilan Ctg 2021-2025

Formalisation de la participation des habitants :

- Un conseil citoyen sur le Centre Social des Pléiades
- Renouvellement du contrat de ville : participation du conseil citoyen aux instances
- Démarche de renouvellement du projet social effectué pour tous les Centres Sociaux de Gap : renforcement de la démarche participative / développement d'outils spécifiques.
- Participation des jeunes aux animations de quartiers
- Tallard : accueil de bénévoles mineurs accompagné par l'équipe de la médiathèque.

Action collective famille :

- Renouvellement des Projets familles des 4 Centre Social en 2024.
- Participation des référents familles aux formations proposées par l'Union Départementale des Centres Sociaux de 2021 à 2024
- Difficultés : Turn over sur les postes de référents famille dans les Centre Social.
- Des rencontres régulières (5) conseiller technique CCSS – Direction des Centre Social ont été organisées

Développements : Projets d'Espace de Vie Sociale :

- **TALLARD** : Questionnaire auprès de la population en cours d'analyse, entretiens individuels avec personnes identifiées (social...) à venir. Rédaction du diagnostic social d'ici la fin de l'année 2025.
- **SIGOYER** : Nouvel agrément EVS à compter du 1er/09/2025.

ENJEUX – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

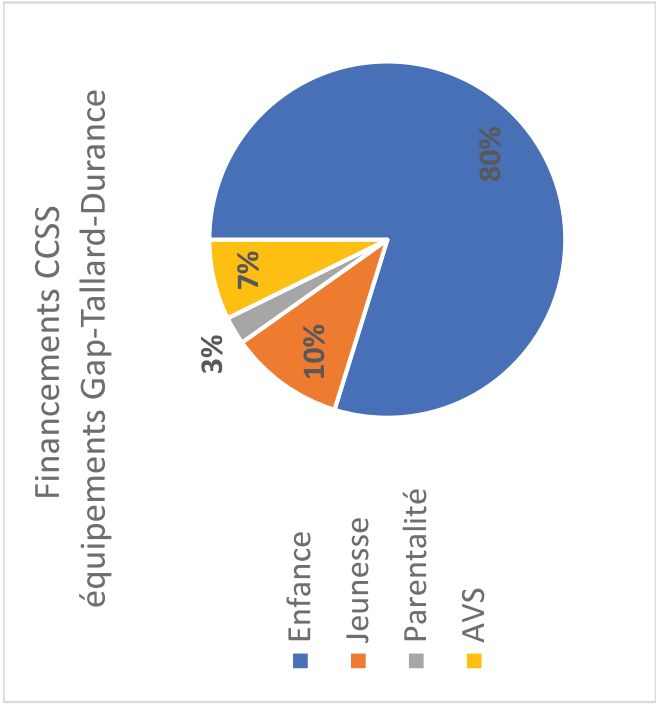
- Accompagnement des projets d'EVS en construction => enjeux de développement de la couverture territoriale des structures AVS dans des zones non encore couvertes
- Les structures AVS contribuent au déploiement des services auprès des familles => Valorisation de leur rôle sur le territoire
- Pérennisation du fonctionnement des structures de l'AVS et développement du maillage territorial :
 - Rénovation du Centre social de St Mens,
 - Pérennisation des postes,
 - Accompagnement des nouvelles structures EVS
- La participation citoyenne, l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire sont au cœur des projets sociaux => Accompagnement d'initiatives innovantes

-Renforcer le partenariat contrat de ville pour les actions innovantes et/ou prioritaires :

Les enjeux et objectifs locaux du contrat de ville 2024/2030 signé notamment avec la Ville de Gap et en lien avec les préoccupations de la CTG :

- accompagner les familles monoparentales ; améliorer l'accès aux services publics ; continuer de porter une attention soutenue aux quartiers populaires présentant des fragilités socio-économiques.
- renforcer la place des centres sociaux comme acteur central ; améliorer l'accompagnement individuel et collectif ; améliorer l'information disponible sur le terrain ; développer les espaces de convivialité et les équipements collectifs.
- renforcer la coéducation ; travailler autour de la question de la parentalité ; favoriser des modes d'éducation autres que scolaires.
- Prévenir la délinquance ; favoriser l'égalité femmes-hommes ; lutter contre les discriminations ; prendre en compte la transition écologique.

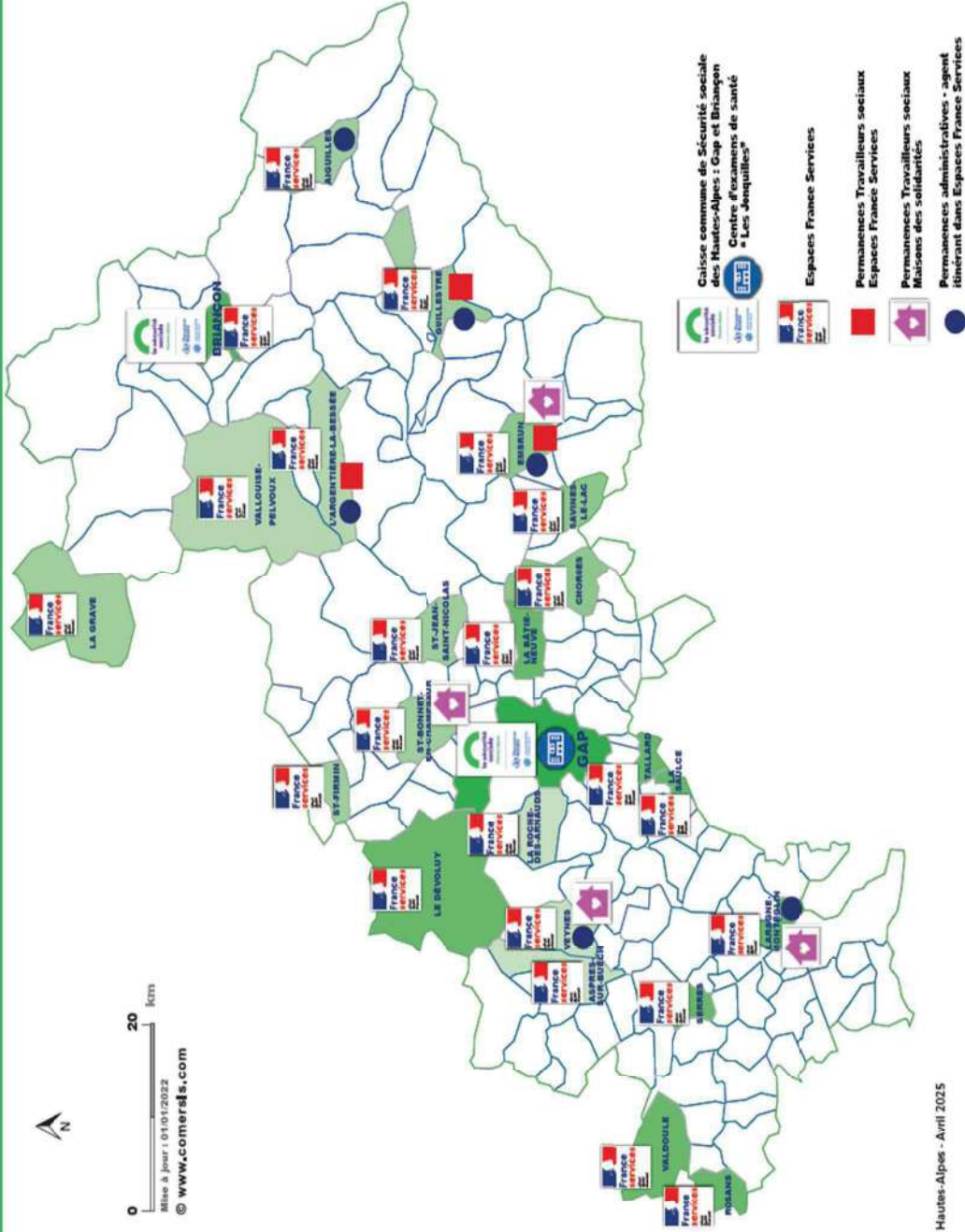
Financements CCSS des équipements et offres de service
PETITE ENFANCE / JEUNESSE / PARENTALITÉ / ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



	Enfance	Jeunesse	Parentalité	AVS	TOTAL 2024
Financements CCSS Gap-Tallard-Durance	3 448 123 €	449 990 €	109 166 €	314 293 €	4 321 572 €

III/ 5 L'accès aux droits

POINTS D'ACCUEIL



Les espaces d'accueil sur le territoire :

- CCSS et Msa à Gap
- Espace France Services à Gap (locaux MSA), Tallard et à la Saulce.
-

Les 12 partenaires nationaux de France Services : Finances Publiques, Caf, Cnam, Assurance retraite, France Travail, Agence nationale des titres sécurisés, La Poste, Msa, Point Justice, Chèque énergie, France Rénov, URSSAF.

Les 3 missions : Accueil information et orientation, Accompagnement dans les démarches administratives et mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques.

Permanences Conseiller Numérique : présence de conseillers numériques sur le territoire qui accompagnent les publics dans leurs démarches. (Centres sociaux de Gap et Médiathèque de Gap, Médiathèque et France Service de Tallard)

Bilan Ctg 2021-2025

Les Espaces France Service

Ouverture de l'EF de Tallard :

- + de 2900 usagers accueillis
- + de 1 700 accompagnements pour l'année 2024
- Une fréquentation en augmentation, particulièrement en rdv programmés
- Convention France Services avec de nombreux partenaires
- Développement de services : CNI depuis juillet 2024

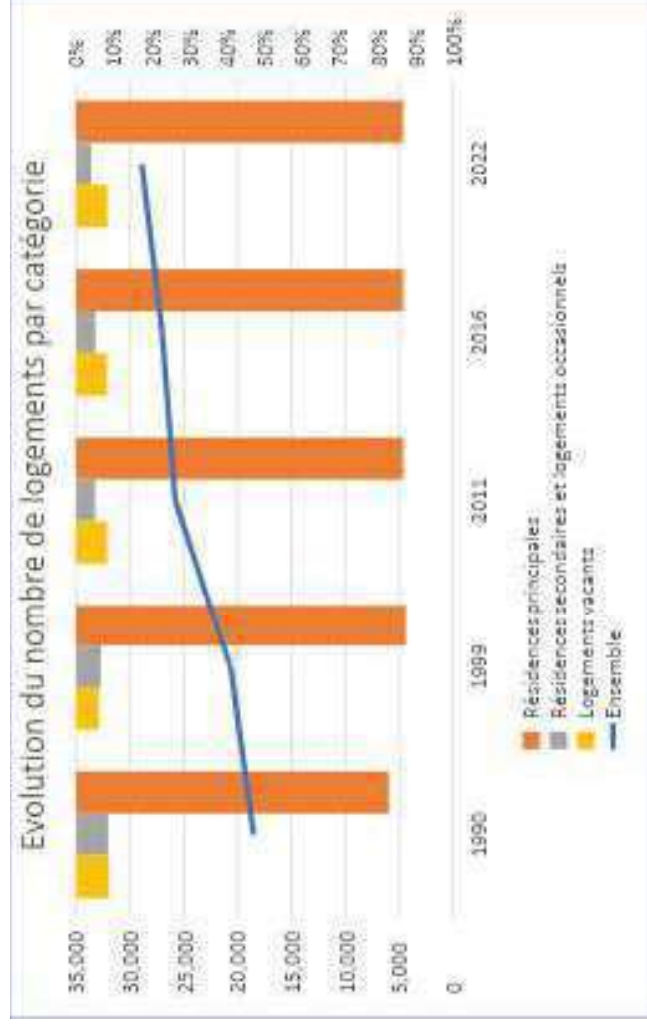
L'accès au numérique :

- Permanences numériques sur l'ensemble du territoire communal de GAP. Maison des Habitants, Centres Sociaux, Médiathèque.
- Mise à disposition de matériel à Gap : Augmentation des créneaux de mise à disposition d'ordinateurs au public, prêt d'ordinateurs aux familles dans le cadre du contrat de ville et affectation des surplus de matériel numérique dans les CLAS et animations collective MDH/CS
- Accueil numérique spécifique jeunesse à Gap (MDH)
- Accompagnements numériques par Adelta : sur le quartier du Haut Gap et à Tallard.
- Ateliers et mise à disposition de matériel - médiathèque Tallard : accompagnement en groupe.

ENJEUX – ACCES AUX DROITS

- Un réseau France Services déployé => un enjeu de communication, visibilité auprès des publics afin d'éviter les non-recours
- Risque de fracture numérique => un enjeu d'accompagnement des publics dans leur accès aux droits
- Une réponse globale apportée aux besoins des familles dans les moments clés de leur vie

II/6 Le logement

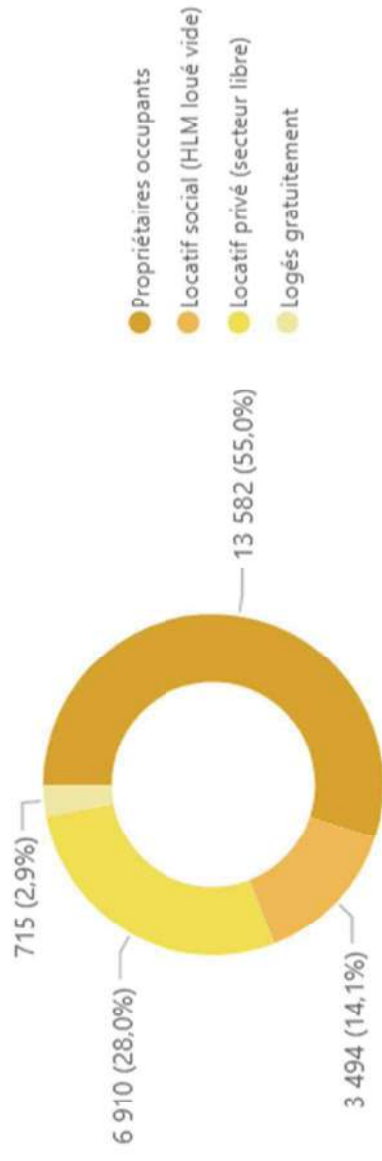


28 896 logements
 87 % de résidences principales
 52% de propriétaires
 8% de logements vacants
 59% de logements collectifs dans l'agglomération mais 80% de maisons individuelles hors Gap
 4 200 logements locatifs sociaux dont la majorité située à Gap

Source : INSEE et PLH

➤ Source : Insee – Gap-Tallard-Durance

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation - Zone d'étude



Logement et non-décence

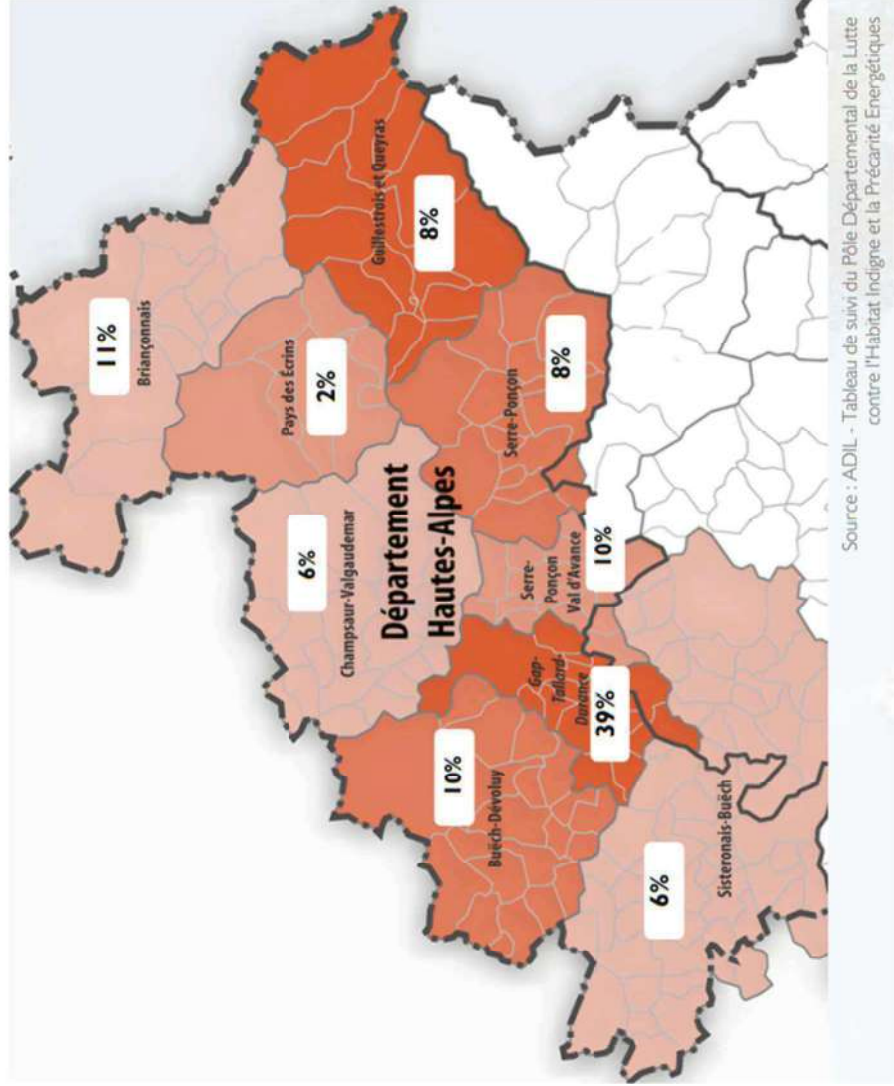
Dans chaque département, la lutte contre l'habitat indigne est organisée autour d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par les procédures à mettre en œuvre.

Dans les Hautes-Alpes, ce pôle est le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne et contre la Précarité Énergétique (PDLHI-PE).

Le PDLHI-PE des Hautes-Alpes a été créé en 2014 et a pour principales missions de :

- repérer et traiter les situations de logement non décentes à indignes,
- apporter un appui aux maires et aux présidents d'intercommunalité dans l'exercice de leurs compétences et leurs pouvoirs de police,
- coordonner l'ensemble des acteurs,
- informer et communiquer.

Répartition géographique des enregistrements en 2024 :



80 situations signalées ont été enregistrées au PDLHI-PE des Hautes-Alpes en 2024

dont 39 % se situent sur Gap-Tallard-Durance

sur les 80 dossiers enregistrés, 17 seulement disposaient d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

ENJEUX – LOGEMENT

- Un enjeu de lutte contre le mal-logement par le repérage des logements non-décents
- Développer l'échange d'information entre les acteurs et l'analyse des conséquences du mal-logement (santé, précarité,...)

II/ 7 Prévention Santé

L'offre de soins sur le territoire :

Démographie des professionnels de santé :

624 professionnels de santé libéraux sur le territoire :

- 210 spécialistes médicaux et dentaires
- 298 auxiliaires médicaux
- 18 pharmaciens et laboratoires
- 81 fournisseurs et transporteurs sanitaires

Catégories de PS libéraux	Total sur le territoire	+ de 60 ans	Nb de patients par professionnel sur le territoire	Nb de patients par professionnel sur le départ.	Nb de patients par professionnel en France
Médecins généralistes	68	16	1435*	1549	1681
Médecins spécialistes	88	19			
Sages-femmes	8	0			
Infirmiers	122	5	155*	252	252
Masseurs-kinésithérapeutes	124	14	161*	140	211
Pharmacies	15	-			

* Pour respecter les exigences CNIL, les données d'activité relatives aux PS sont recensées en présence d'au moins 5 professionnels de même spécialité dans chaque commune du territoire observé. Des taux de neutralisation de données sont appliqués lorsqu'une ou plusieurs communes sont concernées par cette limitation (9,8% pour les MG, 9% pour les IDE, 3,3% pour les kinés).

Source REZONE - SNDS (Avril 2025)

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Gapençais souligne dans le diagnostic territorial de son projet de santé (rédigé en décembre 2021) :

- « la **raréfaction et/ou le temps d'accès accrus à des spécialistes** tels que les ophtalmologues, dermatologues, dentistes, cardiologues, psychiatres etc., sont une composante importante dans la rupture du parcours de soins »
- « le **manque de place** en SSIAD, en ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer), en SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ».

Les structures sanitaires du territoire :

- 1 Centre hospitalier (CHICAS)
- 1 Clinique (Polyclinique des Alpes du Sud)
- 3 SSR
- 7 EHPAD
- 2 SSIAD et hospitalisation à domicile
- 2 MSP (maison de santé pluri-professionnelle) conventionnées
- 1 CDS (centre de santé)

+ 1 CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) favorisant les échanges et la coordination entre les professionnels de santé du territoire.

La commune de Gap concentre toute l'offre hospitalière publique et privée du territoire.

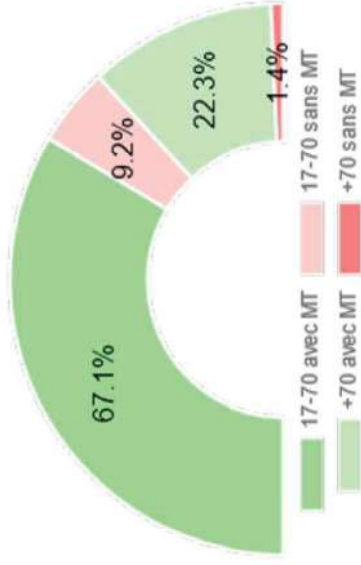
Le territoire ne présente pas de problème majeur de démographie médicale, sauf dans **certaines spécialités** (dermatologues, psychiatres, cardiologues et chirurgiens-dentistes).

L'accès à un médecin traitant :

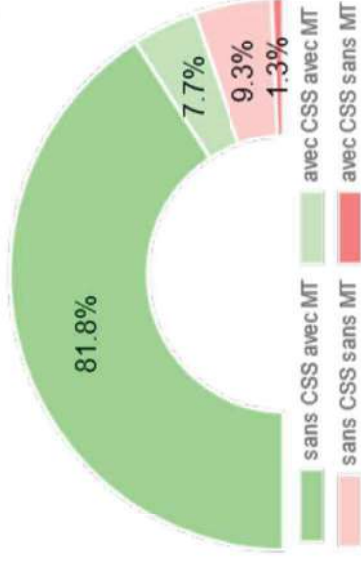
Patients consommateurs non couverts par un MT	Territoire	Département	France
17 ans et plus sans Médecin Traitant (MT)	10,6%* (4 447 patients)	10%	11,6%
17 ans et plus sans MT et en ALD	1,6%* (569 patients)	1,3%	1,2%
17 ans et plus sans MT ayant la CSS	1,5%* (545 patients)	1%	1,7%
70 ans et plus sans MT	6,4%* (584 patients)	5,8%	5,4%

* Pour respecter les exigences CNIL, les ratios et dénombrements sont affichés dès lors que les populations ciblées sont constituées d'au moins 11 individus statistiques. Des taux de neutralisation de données sont appliqués lorsqu'une ou plusieurs communes sont concernées par cette limitation (5,9% pour 17 ans et + sans MT, 82,4% pour 17 ans et + avec ALD et 17 ans et + avec CSS, 76,5% pour 70 ans et +). ➡ Source REZONE - DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2024)

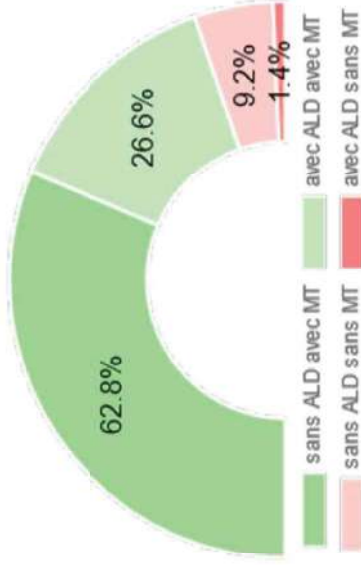
Médecin traitant répartition des 17 ans et plus



CSS et Médecin Traitant répartition des 17 ans et plus



ALD et Médecin Traitant répartition des 17 ans et plus



Le territoire ne présente pas de problème majeur d'accès aux médecins traitants pour les patients en ALD.

Prévalence des pathologies dans la population consommannte :

Pathologie patients consommateurs (Top 5 sur le territoire en réf. à la liste des ALD)	Territoire	Département	France
Tumeur maligne , affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	4,6%* (2 315 patients)	4,6%	3,8%
Diabète de type 1 et diabète de type 2	4,4%* (2 253 patients)	4,7%	5,6%
Affections psychiatriques de longue durée	4%* (2 018 patients)	3,4%	2,6%
Insuffisance cardiaque grave , troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	3,1%* (1 578 patients)	3,2%	2,4%
Maladie coronaire	2,5%* (1 261 patients)	2,6%	2,4%

* Pour respecter les exigences CNIL, les indicateurs calculés sur la pop. consommannte sont disponibles pour les codes communes ramenant au moins 50 consommateurs dans la base de données. Des taux de neutralisation de données sont appliqués lorsqu'une ou plusieurs communes sont concernées par cette limitation (29,4% pour la tumeur, le diabète et l'IC, 41,1% pour la maladie coronaire, 52,9% pour les affections psychiatriques).

Source REZONE - DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2024)

Prévention :

	Territoire	Département	France
Dépistage du cancer du sein	64,8%* (5 762 patients)	63,5%	62,9%
Dépistage du cancer colorectal	38,5%* (4 874 patients)	38,3%	33,6%
Dépistage du cancer du col de l'utérus	60,3%* (8 022 patients)	59%	52,1%
Vaccination contre la grippe saisonnière	51,3%* (6 834 patients)	49,4%	52%
Vaccination contre la Rougeole/Oreillons/Rubéole (ROR)	82,5% (306 patients)	83,1%	85,4%
Examen bucco-dentaire chez les moins de 16 ans	76,9%* (1 765 patients)	76,2%	75,5%

** Pour respecter les exigences CNIL, les indicateurs calculés sur la population consommatrice sont disponibles pour les codes communes ramenant au moins 50 consommateurs dans la base de données. Des taux de neutralisation de données sont appliqués lorsqu'une ou plusieurs communes sont concernées par cette limitation (5,9% pour les cancers et la grippe saisonnière, 82,4% pour le ROR, 17,6% pour le bucco-dentaire).*
Source REZONE - DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2024)

Mon Bilan Prévention de la CCSS, annoncé par le président de la République en 2022 est un dispositif novateur et ambitieux de prévention, permettant à la fois d’agir sur les habitudes et les modes de vie des personnes et d’améliorer l’accessibilité à la réalisation des dépistages organisés, par exemple contre le cancer du sein, et des campagnes de vaccination.

Ce temps d’échange, dédié à la prévention santé avec un professionnel de santé (un médecin, une sage-femme, un infirmier ou un pharmacien), a pour objectif de permettre à chacun de devenir acteur de santé et de favoriser des comportements favorables à celle-ci afin de se sentir mieux et de vivre plus longtemps en bonne santé. Il est destiné à toutes les personnes à des âges clés de la vie, c’est à dire entre : 18 et 25 ans, 45 et 50 ans, 60 et 65 ans et 70 et 75 ans. Il est pris en charge à 100% par l’Assurance Maladie sans avance des frais.

Afin de choisir son professionnel de santé, il est possible de consulter la carte des professionnels de santé sur Santé.fr.

Sur le territoire, 211 assurés dont 188 à Gap ont réalisé un bilan de prévention entre le 01/01/2024 et le 15/05/2025.
(Ces données concernent exclusivement les assurés sociaux relevant du régime général de l'Assurance Maladie des Hautes-Alpes).

Une attention particulière doit être portée sur le **dépistage du cancer colorectal** pour lequel les résultats sont insuffisants.

Prévention MSA : La MSA Alpes-Vaucluse porte diverses actions de prévention depuis plus de 40 ans, parmi lesquelles les Instants Santé. Ce dispositif est à destination des adhérents sous-consomphants de soin et leur permet de bénéficier d'un bilan de santé personnalisé et gratuit, réalisé par des professionnels de santé en toute confidentialité. Ces bilans ont lieu à proximité de leur domicile et sont réalisés par un.e infirmière et un.e diététicien.ne. Lors du bilan, l'infirmière revient sur le questionnaire rempli en amont par l'adhérent. Une prise de sang est réalisée ainsi qu'une analyse d'urine et des mesures (poids, taille, tension artérielle). Un temps avec le ou la diététicienne est ensuite organisé. L'Instant Santé s'ensuit d'une visite dans un second temps chez un médecin généraliste du choix de l'adhérent afin de présenter ses résultats et rétablir, si besoin, un parcours de soin. Ce dispositif est à destination des 24-74 ans selon un ou plusieurs de ces critères : n'ayant pas de médecin traitant, sans complémentaire santé, bénéficiaires de la CSS ou n'ayant pas eu de consultation chez un médecin généraliste dans les douze derniers mois.

Ces Instants Santé sont réalisés au sein de nombreuses communes chaque année dont le territoire Gap-Tallard-Durance.

Ateliers MSA: La MSA souhaite mettre en place dès 2026 des ateliers « *Préserver sa santé* » à destination des chantiers d'insertions dont les salariés sont affiliés à la MSA.

Prévention du surpoids et de l'obésité :

Dans les Hautes-Alpes, les données spécifiques sur les surpoids et l'obésité sont limitées, mais plusieurs sources permettent de dresser un état lieu.

- Selon la DRESS, les Hautes-Alpes présentent une prévalence plus faible que la moyenne nationale : en 2020, la prévalence d'obésité est significativement inférieure à la moyenne nationale, même après ajustement pour des facteurs socio-économiques.
- D'après un rapport de l'ARS-PACA, le département des Hautes-Alpes affiche un taux de surpoids et d'obésité chez les jeunes enfants (de 3,5 à 4,5 ans) inférieur de 19%, ce qui est en dessous de la moyenne régionale.

L'Assurance Maladie propose une prise en charge précoce et pluridisciplinaire : **Mission Retrouve Ton Cap.**

Ce dispositif permet aux enfants de 3 à 12 ans à risque d'obésité, en surpoids ou en obésité non complexe, de bénéficier sur prescription médicale d'une prise en charge précoce, pluridisciplinaire - diététique, psychologique, activité physique - remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais par la famille, ni dépassement d'honoraire.

L'accompagnement consiste en 3 bilans : diététique, activité physique et psychologique et une séquence de 6 séances de suivi nutritionnel et/ou psychologique, renouvelables 2 fois si besoin. La prise en charge est **prescrite par le médecin de l'enfant** puis **mise en œuvre au sein de centres** de santé ou de maisons de santé pluri professionnelles.

Sur le territoire :

- La maison de santé pluri professionnelle Seliance met en œuvre ce dispositif depuis septembre 2022
- 85 enfants ont bénéficié de cet accompagnement au 15/05/2025.

Santé environnementale :

La santé environnementale figure aujourd'hui au rang des nouvelles priorités de l'Assurance Maladie.

Au vaste champ de la santé environnementale, la CNAM a choisi de mettre l'accent dans un premier temps, sur la **prévention des risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens et notamment aux phthalates**, pendant les 1000 premiers jours de la vie, en visant prioritairement les femmes enceintes et les parents depuis la conception jusqu'au 2 ans de l'enfant.

Dans l'axe 3 de son plan d'action « **Zéro phthalates** », il est prévu d'amorcer, ou de participer à une dynamique territoriale. Dans ce cadre, pourraient se déployer des initiatives en collaboration avec des collectivités locales ou des partenaires locaux. Une action partenariale pourrait prendre plusieurs formes en fonction du contexte local, du degré de maturité des collectivités qui peut être très variable sur ces enjeux, mais aussi des opportunités présentes via les Conventions territoriales globales (CTG), les Contrats locaux de santé (CLS) ou les Contrats de ville (pour les QPV) par exemple.

Santé mentale :

	Territoire	Département	France
Prévalence des affections psychiatriques de longue durée dans la population consommannte	4%* (2 018 patients)	3,4%	2,6%
Traitement par psychotrope (nb de patients de + de 75 ans hors ALD 23 ayant eu au moins 2 psychotropes prescrits (hors anxiolytiques) de 2 classes ATC ≠ remboursés à date identique)	4,9%* (208 patients)	3,8%	5,1%
Traitement par benzodiazepine anxiolytique (nb de patients ayant initié un traitement sur 6 mois sur nb de patients sans délivrance sur 6 mois avant la 1 ^{ère} délivrance)	18,3%* (568 patients)	17,6%	16,7%
Traitement par benzodiazepine hypnotique (nb de patients ayant initié un traitement sur 6 mois sur nb de patients sans délivrance sur 6 mois avant la 1 ^{ère} délivrance)	44,2%* (384 patients)	43,8%	45,8%

* Pour respecter les exigences CNIL, les indicateurs calculés sur la population consommannte sont disponibles pour les codes communes ramenant au moins 50 consommateurs dans la base de données. Des taux de neutralisation de données sont appliqués lorsqu'une ou plusieurs communes sont concernées par cette limitation (52,9% pour les affections psychiatriques, 76,5% pour le benzodiazepine anxiolytique, 88,2% pour le benzodiazepine hypnotique et le psychotrope).

Source REZONE - DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2024)

La CPTS du Gapençais note dans son diagnostic territorial de décembre 2021 les « **difficultés de prise en charge et recours aux psychotropes** » de ce territoire.

Elle note : « **une des grandes problématiques reste l'accès aux services de soins et d'accompagnement.** Malgré plusieurs structures présentes sur le département des Hautes-Alpes, dont certaines sur la CPTS du Gapençais, le PTSM 05 soulèvent certaines problématiques :

- un nombre insuffisant de psychiatres et donc un accès très réduit à ceux-ci, la priorité étant sûrement donnée aux pathologies sévères
- un manque de coordination
- des délais d'attente trop longs
- des médecins généralistes pas assez formés
- l'impossibilité d'obtenir un avis spécialisé
- des ruptures de parcours
- une désinformation sur les services disponibles. »

Prévalence des troubles mentaux : selon le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Hautes-Alpes, environ 24 297 habitants sont concernés par les troubles anxieux et 10 634 par des troubles dépressifs. Ces chiffres reflètent une prévalence significative des troubles psychique dans le département.

Facteurs de risque spécifique : le département présente des caractéristiques particulières, telles qu'une population vieillissante, un isolement géographique et des difficultés d'accès au soin, qui peuvent influencer la santé mentale des habitants.

L'Assurance Maladie propose le dispositif **Mon soutien psy**. Il s'agit d'une offre de première ligne, de dépistage et de prise en charge initiale pour l'ensemble de la population à partir de 3 ans.

Ainsi, les patients en souffrance psychique d'intensité légère à modérée, peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique réalisé par un psychologue de ville conventionné, pris en charge par l'Assurance Maladie, dans la limite d'un entretien d'évaluation et de onze séances de suivi par patient et par année civile.

Sur le territoire :

- 5 psychologues conventionnés avec l'Assurance Maladie proposent cet accompagnement au 15/05/2025 : 1 à Pelleautier et 4 à Gap.
 - 377 assurés dont la majorité à Gap (250), ont été pris en charge dans le cadre de ce dispositif entre le 01/01/2024 et le 15/05/2025.
- (Ces données concernent exclusivement les assurés sociaux relevant du régime général de l'Assurance Maladie des Hautes-Alpes).*

MSA - Dispositif mal être et épuisement professionnel – prévention à la santé mentale

L'agriculture est la profession la plus touchée par le suicide en France : chez les 15-64 ans, le risque est supérieur de 43 % à celui de la population générale (47,8 % pour les exploitant·es et 36,3 % pour les salarié·es agricoles). Dans les Hautes-Alpes, les tentatives de suicide sont comparables à la moyenne nationale, mais parmi les plus élevées de la région après les Alpes-Maritimes. Le mal être agricole ne se définit pas seulement par le nombre de suicide enregistrés ou de tentatives de passages à l'acte. Il se caractérise par des problématiques de santé mentale ou encore d'épuisement professionnel liés aux conditions des métiers agricoles. Le mal être agricole peut être causé par différents facteurs : aléas climatiques,

attaques du loup, endettement, maladies, accident du travail, difficultés de transmissions des exploitations, imbrication vie familiale/vie professionnelle, isolement...

Afin d'accompagner au mieux les exploitant.e.s et salarié.es agricoles, la MSA met en place des actions ayant pour but de recréer du sens, questionner les pratiques, et permettre un répit dans le parcours professionnel des individus. La MSA propose des dispositifs de répit (remplacement temporaire, soutien psychologique, séjours de repos, aide administrative) et un accompagnement personnalisé par des travailleurs sociaux.

Des cellules Agri'diff – pilotées par la DDT, réunissent différents acteurs (DDT, DDETSP, Chambre d'Agriculture, organismes bancaires, cabinet de gestion, MSA, etc.). L'objectif de ces commissions étant de trouver des solutions collectives pour tenter de soutenir des exploitations en difficultés, notamment sur le plan économique, en mettant en place un calendrier commun d'actions etc.

Enfin, deux numéros d'écoute sont accessibles : Agri'Ecoute (ouvert 24h/24 – anonyme et gratuit) et le 3114, numéro national de prévention au suicide.

Le socle commun MSA : focus sur l'épuisement professionnel, le mal être agricole et le maintien dans l'emploi

La MSA s'appuie sur un socle commun sur lequel elle met en place des leviers importants et nécessaires pour prendre en compte les réalités des métiers agricoles. Il s'articule autour de trois thématiques essentielles :

- Le mal être agricole : soutien psychologique, coordination des acteurs, aide à la détection, actions de prévention...
- L'épuisement professionnel : aides aux remplacements pour les exploitant.es, actions de prévention et d'accompagnement : aide aux départs en vacances, accès au loisirs, accompagnement au répit, actions de prévention.
- Le maintien dans l'emploi : permettre les reconversions ou les adaptations aux difficultés individuelles

En 2024 ce sont :

- 13 bénéficiaires de l'aide au remplacement sur le département des Hautes-Alpes
- 10 bénéficiaires dont 6 exploitant.es et 3 salarié.es agricoles
- 20 bénéficiaires des vacances en famille dans le cadre du répit (04/05/84)
- 2 bénéficiaires de séjours individuels (formation reconversion et séjour de répit individuel)
- 10 bénéficiaires d'un séjour collectif (04/05/84)

Afin de prévenir et de prendre en charge précocement les situations de mal être, la MSA Alpes-Vaucluse forme des sentinelles agricoles qui constituent un réseau d'acteurs de terrain pouvant être en lien direct avec des actifs agricoles. Dans les Hautes-Alpes le réseau est constitué de 55 sentinelles : un outil est à leur disposition pour réaliser des signalements et prévenir, en accord avec la personne concernée, le service d'Action Sanitaire et Social de la MSA. 20 sentinelles sont des salarié.es MSA, 35 sont des bénévoles et élu.es MSA (*services déconcentrés de l'Etat, Chambre d'Agriculture, organisations syndicales agricoles, banques et centre de gestion, associations du monde agricole, établissements d'enseignement agricole et louvetiers*). En 2024 le département a comptabilisé 25 signalements dont 22 exploitant.es agricoles (17 hommes et 5 femmes) ainsi que 3 salariés agricoles (1 homme et 2 femmes). 9 de ces signalements ont été réalisés par des sentinelles formées.

L'origine de ces signalements :

- 15 situations de mal être / 6 situations de risques suicidaires / 1 prédation du loup

Près de 60% des signalements proviennent d'exploitants agricoles en élevage : 40% en ovins/caprins, 65% en forme de société individuelle. La moitié de ces signalements concernent des difficultés économiques, administratives et/ou juridiques.

Le centre d'examens de santé (CES)

Le centre d'examens de santé (CES) se situe à Gap dans les locaux de la CCSS. Le public est reçu par une équipe de professionnels constituée d'un médecin, d'un infirmier et d'un dentiste.

Ces examens s'adressent à tout assuré du Régime général de plus de 16 ans, avec une priorité aux assurés éloignés du système de soin ou en situation de précarité.

Les Examens de Prévention en santé diagnostiquent le besoin d'accompagnement du consultant pour ce qui concerne :

- les thématiques nationales :
 - le dépistage des 3 cancers (sein, utérus et colorectal)
 - le dépistage bucco-dentaire.
- les autres thématiques :
 - L'addiction au tabac et l'accompagnement au sevrage tabagique
 - Le surpoids et les addictions des 16-25 ans
 - La vie affective et sexuelle
 - L'approche globale de la santé
 - Les activités physiques
 - Les risques cardiovasculaires

CES 05-2024	Nombre d'assurés bénéficiaires d'un EPS	Nombre d'assurés précaires au titre du score épices	Répartition par âges				
			16-25	26-54	55-64	65-69	70 et +
Assurés du territoire GTD	378	281	73	210	52	20	23
	848	573	123	458	150	68	49

Total des assurés reçus au CES									
Pourcentage	45%	49%	59%	46%	35%	29%	47%		

L'action sociale et sanitaire- branche maladie

Les domaines d'intervention de l'action sanitaire et sociale (ASS) de la branche Maladie de la CCSS :

- La complémentaire santé
- Les actes non pris en charge par les réformes du 100% santé
- Les aides individuelles en matière de maintien à domicile et de soutien aux proches aidants
- Les aides en matière de prévention de la désinsertion professionnelle
- Les aides en matière de handicap
- Les aides ASS maladie et spécifiques en faveur des travailleurs indépendants

Le territoire présente une **prévalence des affections psychiatriques de longue durée plutôt élevée**, supérieure aux taux départemental et national.

L'accès aux services de soins et d'accompagnement reste un problème (nombre de psychiatres insuffisant, délais d'attente trop long, difficulté d'accès à un avis spécialisé...)

Encore peu de psychologues conventionnés avec l'Assurance Maladie proposant l'accompagnement « Mon Soutien Psy »

L'accompagnement MSA à destination des actifs agricoles fragilisés

La MSA accompagne les salariés et non-salariés agricoles dans leur parcours professionnel. Elle accompagne à l'insertion à long terme des actifs et permet de palier à des difficultés liées à la maladie, le handicap, et les imprévus.

- Aide à l'insertion dans les métiers agricoles : favoriser l'insertion durable dans l'emploi ou pour mettre en œuvre un projet de réinsertion économique de l'exploitation.

- Aide aux remplacements des exploitants agricoles sur l'exploitation. Cette aide est mobilisable pour les motifs de rupture familiale, situation liée à un problème de santé (*maladie, accident du travail, maladie professionnelle, accident de droit commun, décès ou maladie grave d'un proche : enfant, parent, conjoint*).
- Aide à domicile à la suite d'une hospitalisation ou pathologie grave

Enfin, la MSA travaille sur un socle commun national pour lutter et apporter des alternatives à trois thématiques fortes dans les métiers agricoles : le mal être agricole, l'épuisement professionnel, le maintien dans l'emploi.

ENJEUX – PRÉVENTION SANTÉ

- Préserver et améliorer la santé des assurés
- Éviter le non recours aux soins
- Un CES basé à Gap => un enjeu de promotion des examens en santé et d'accès pour le public à cette offre de service
- Des dispositifs de préventions santé => un enjeu de promotion de la prévention santé et de communication auprès des partenaires relais du territoire
- Une action sociale et sanitaire en Maladie => un enjeu d'accessibilité territoriale et financière du système de soins aux personnes vulnérables
- Action de formation renforcée auprès des partenaires et du public agricole pour lutter contre le mal être agricole

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales compétentes

Liste des équipements et services dans le respect des compétences détenues

Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh intercommunal Ecole communale 05130 Tallard Ecole communale 05110 Saulce
Communes du territoire de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	RPE La Baroulade, 5 impasse de Bonne 05000 Gap
Commune de Gap	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Centres Sociaux	Centre social de Fontreyne, 10 rue des Narcisses 05000 Gap, et annexe des Cèdres, Centre social de Beauregard Centre Ville 49 rte de Ste Marguerite 05000 Gap et maison des habitants, Centre social des Pléiades, 20 av de Bure 05000 Gap Centre social de St Mens, rte de Molines 05000 Gap
LAEP	LAEP de Gap Centre social de Fontreyne, 10 rue des Narcisses 05000 Gap, et annexe des Cèdres, Centre social de Beauregard 49 rte de Ste Marguerite 05000 Gap et maison des habitants, Centre social des Pléiades, 20 av de Bure 05000 Gap Centre social de St Mens, rte de Molines 05000 Gap
CLAS	Centre social de Beauregard Centre Ville Centre Social de Fontreyne Centre Social des Pléiades Centre Social St Mens
PS Jeunes	Maison des Habitants, rue Pasteur prolongée 05000 Gap
CCAS de Gap	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	CF Le petit chemin, Bd Bellevue 05000 Gap
	JE les Frimousses, Bd Bellevue 05000 Gap

	Les Pins , rue des Pins 05000 Gap
	Tom Pouce , 1 rue des Narcisses 05000 Gap
	La Pountinela , rue Pasteur 05000 Gap
	Les Petites Canailles , 72 route des Essagnières 0500 Gap
	Les Petits lutins , Bd Bellevue 05000 Gap
	Les Bulles d'enfants , 13 rue des Cheminots 05000 Gap
	Les Petits Chats'Banas , 23 route de Chabanas 05000 GAP
	Capriss , 2 route de Veynes 05000
ALSH	ALSH Extrascolaire et périscolaire – CCAS Clairville, route de sainte Marguerite 05000 GAP La Clairière, domaine de Charance, 05000 GAP La Clef des Champs, bd Bellevue 05000 GAP
Commune de Tallard	
EAJE	Les Coquins d'Abord , 25 rue de la cité Lambert 05000 Gap
Communes de la Freissinouse et de Pelleautier	
ALSH	ALSH les P'tits Frênes, école de la Freissinouse, 05000 la Freissinouse
Commune de Sigoyer	
EVS	Espace de Vie Sociale

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2026-2029 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

AXE 1 - PETITE ENFANCE Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance	
Action 1	Maintenir et développer les modes d'accueil
Action 2	Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources
Action 3	Soutenir la qualité des modes d'accueil
Action 4	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants ainsi que les futurs parents
Action 5	Pourvoi du poste de chargé de coopération CTG Petite enfance et Parentalité

AXE 2 – PARENTALITE Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence	
Action 6	Soutenir et développer des actions diversifiées de soutien à la parentalité

AXE 3 - JEUNESSE Renforcer l'accès aux loisirs, favoriser l'autonomie des jeunes pour contribuer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelles et l'épanouissement des enfants et des jeunes	
Action 7	Pérenniser et développer l'offre de loisirs jeunesse
Action 8	Accompagner les professionnels et renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

AXE 4 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE Soutenir et promouvoir l'animation de la vie sociale sur le territoire	
Action 9	Soutenir et valoriser les acteurs de l'animation de la vie sociale

AXE 5 - ACCES AUX DROITS Favoriser l'accès aux droits	
Action 10	Faciliter l'accès aux droits des habitants

AXE 6 – LOGEMENT Favoriser une offre de logement de qualité, adaptée aux besoins du territoire	
Action 11	Favoriser une offre de logement de qualité, adaptée aux besoins du territoire

AXE 7 – SANTE PREVENTION Contribuer au pilotage des projets de territoire	
Action 12	Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé

AXE 1 – PETITE ENFANCE

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Diagnostic / constats

Les données issues du diagnostic partagé de la Ctg :

Démographie / caractéristiques du territoire :

- Après une hausse des naissances en 2021/2022, une tendance à la baisse (-8.52% entre 2018 et 2023).
- Des disparités entre communes avec pour certaines une forte hausse des naissances (ex : la Freissinouse et la Saulce).
- Un taux de couverture petite enfance en deçà des moyennes départementales et nationales (France : 60,3% - Hautes-Alpes : 55,3% - Com. d'Agglo : 52,6 % - Gap : 53,2%).
- Un taux d'activité des parents qui augmente (+6% de parents avec enfants <3 ans qui travaillent entre 2019 et 2023).
- Des familles mono-parentales plus représentées sur le territoire de l'agglomération que sur l'ensemble du département.
- Un pourcentage de bénéficiaires du Rsa avec enfants < 3 ans, en situation de monoparentalité (85%), supérieur à la moyenne départementale (76%).
- Un programme Local de l'Habitat qui prévoit un développement des logements neufs et donc l'arrivée potentielle de nouvelles familles.

Une offre d'accueil diversifiée :

- 11 EAJE (5 structures municipales, 5 associatives, 1 entreprise) ; 2 micro-crèches privées à la PAJE, 7 MAM, 125 As. Mat. en activité.

Accueil individuel :

- 433 enfants < 3 ans gardés par une As. Mat. soit environ 33% des enfants Caf & Msa de cette tranche d'âge. Environ 3,46 enfants / As. Mat.
- Nombre de places disponibles, recensé auprès des As Mat. qui fréquentent le Rpe : une 10 aine à septembre 2025.
- Un nombre d'assistantes maternelles qui remonte depuis 2021 toutefois 1/3 d'entre elles ont plus de 55 ans et sont susceptibles de cesser leur activité à moyen terme.
- Un RPE qui couvre l'ensemble du territoire – une visibilité de ses missions à renforcer et des communes qui ne participent pas au financement.
- Ouverture d'une nouvelle MAM à Sigoyer en 2026

Accueil collectif :

- La mise en place d'un guichet unique à Gap pour les Eaje associatifs et municipaux qui permet de mieux identifier les besoins et orienter les familles
- Une liste d'attente d'environ 40 familles inscrites au guichet unique à Gap

- Un nombre de places en baisse (336 places en 2025 contre 350 places en 2020)
- Des Eaje à gestion privée confrontés à des difficultés économiques et RH
- Des développements réalisés : Ouverture de la crèche de Chabanas au 1er/09/2025

Un questionnaire petite enfance adressé aux communes du territoire qui identifie un besoin d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre du SSPE et la réponse à apporter aux besoins des familles.

Un référentiel qualité à mettre en œuvre

Coordination : Absence de chargé de coopération CTG petite enfance depuis janvier 2023.

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Barcillonnette	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Châteauneuf	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Claret	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Curbans	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Esparron	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Fouillouse	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)

Nom de la Commune	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
La Freissinouse	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Gap	+ 10 000	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI
Jarjayes	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Lardier	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
La Saulce	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Lettret	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Neffes	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)

Pelleautier	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
-------------	--------	---	---	--	--

Nom de la Commune	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Sigoyer	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Tallard	- 3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Vitrolles	-3500	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Exercée par la commune ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)

ACTION 1 : Maintenir et développer les modes d'accueil

Objectifs opérationnels

- Maintenir et développer une offre de service cohérente, diversifiée et adaptée aux besoins des familles.
- Développer des solutions d'accueil sur les zones géographiques dépourvues
- Accompagner la pérennité des structures
- Anticiper les besoins et planifier l'offre d'accueil

Modalités de mise en œuvre

Actions	Calendrier
Création d'un comité technique petite enfance Ses missions : - Apporter une expertise technique sur le volet petite enfance - Enrichir et partager les éléments de diagnostic du territoire - Développer les complémentarités et les coopérations : notamment la constitution d'un groupe de travail sur la mutualisation des moyens entre communes voisines pour répondre aux besoins d'accueil. - Accompagner les collectivités dans leur rôle d'autorité organisatrice du SPPE - Compléter et suivre le schéma pluri-annuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil Sa composition : représentants des collectivités, des partenaires institutionnels, des structures gestionnaires.	2026-2030
Accompagnement et suivi des structures en situation de fragilités - Maintenir et développer une approche partenariale (exemple : comité des financeurs) - Anticiper les fragilités des structures (difficultés structurelles, organisationnelles, financières...) en lien avec le comité de veille départemental (exemple : suivi d'indicateurs d'alerte) - Accompagner la continuité d'activité et avoir une vigilance renforcée sur le mode de gestion associatif	2026-2030
Recensement des besoins des familles : - Croisement d'informations entre structures et entre gestionnaires Exemple : entre <i>guichet unique de Gap / structures micro-crèche Paje / entreprise de crèche / Rpe</i> - Identification d'une liste d'attente globale de familles en recherche d'un mode d'accueil	2026-2030

Accompagnement de nouveaux projets de création de places d'accueil sur les zones géographiques dépourvues <i>Exemples : projets EAJE à Gap sur les quartiers de Beauregard et du Haut-Cap, Mam à Sigoyer</i>	2026-2030
Développement d'actions en soutien à l'attractivité des métiers de la petite enfance - Participation aux forums de l'emploi - Intervention dans les établissements scolaires pour présenter les métiers et les formations - Participation au groupe de travail du réseau des Rpe sur l'attractivité du métier - Poursuite du travail partenarial mené au niveau départemental pour le développement des métiers petite enfance (CARF : Commission d'aide au recrutement et à la fidélisation des professionnels) - Accompagner l'apprentissage dans les structures d'accueil	2026-2030

Partenaires sollicités

- Collectivités locales
- CCSS
- MSA
- Département
- Eaje
- Rpe



Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de places par commune et par type d'accueil (Eaje PSU, MAM, As. mat)
- Evolution du nombre d'assistantes maternelles en activité
- Evolution du taux de couverture petite enfance
- Nombre d'Eaje en difficultés accompagnés dans le cadre de la démarche IDA et/ou du Comité technique Petite Enfance du territoire.
- Nombre d'action de promotion des métiers (accueil individuel et collectif)



Résultats attendus

- Une offre d'accueil pérenne, diversifiée et adaptée aux besoins des familles.

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
--

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : [GAP](#)

EAJE PSU

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places	Projection sur la durée de la CTG				Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029			Préciser le type de projets : rénovation, construction, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE MUNICIPAL LES PINS	95	95	95	95	95	Évaluation en cours		Rénovation (menuiseries...)	2026	
EAJE MUNICIPAL TOM POUCE	24	24	24	24	24	Évaluation en cours		Rénovation	2027-2030	
EAJE MUNICIPAL LA POUNTINELA	42	42	42	42	42	Évaluation en cours		Rénovation	2027-2030	
EAJE MUNICIPAL LE JARDIN ENFANTS	20 24 au 1 ^{er} septembre 2025	24	24	24	24	Évaluation en cours		Rénovation	2027-2030	

EAJE MUNICIPAL CRECHE FAMILIALE	28	28	28	28	28	28	28	Recrutements à venir d'assistantes maternelles		Rénovation	2027-2030	
EAJE LES PETITS LUTINS	20	20	20	20	20	20	20	Évaluation en cours				
EAJE LES PETITES CANAILLES	24 et 12 au 1 ^{er} novem bre 2025	12 et 24 au 1 ^{er} juin 2026	24	24	24	24	24	Évaluation en cours				
EAJE LES BULLES D'ENFANTS	16	16	16	16	16	16	16	Évaluation en cours				
EAJE PRIVEE CAPRISS LA MAISON BLEUE	20	24	24	24	24	24	24	Évaluation en cours				
EAJE LES PETITS CHAT BANAS	24 (1 ^{er} sept 2025)	24	24	24	24	24	24					
EAJE quartier BEAUREGARD		24	24	24	24	24	24					

ACTION 2 : Rendre accessible l'offre, notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Objectifs opérationnels		
- Adapter et développer l'offre d'accueil aux besoins spécifiques des familles - Rendre accessible l'offre d'accueil aux familles rencontrant des difficultés - Apporter une réponse adaptée et de qualité aux besoins spécifiques		
Modalités de mise en œuvre		
Actions		Calendrier
Adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des familles : - Maintien d'une amplitude journalière supérieure à 10 heures dans les Eaje - Accompagnement de l'ouverture de places en horaires élargis, matin et soir - Sensibilisation des assistants maternels sur les besoins d'accueil des familles le mercredi et en horaires élargis - Déploiement de places d'accueil labélisées « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) - Accompagnement par le RPE des familles orientées dans le cadre du dispositif Avip - Accueil d'enfants en situation de handicap, en s'appuyant sur les dispositifs concourant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des Eaje et/ou en accueil individuel (Exemples : convention tripartite départementale, dispositif Dahlir) - Accroître la communication sur l'accessibilité en crèche des enfants en situation de handicap Renfort du partenariat : - Développer la coordination et les échanges entre structures pour apporter des réponses adaptées et complémentaires aux familles		2026-2030
Partenaires sollicités		
- Collectivités locales - CCSS - MSA - Département - Rpe - Eaje - Dahlir - France Travail		



Indicateurs d'évaluation

- Amplitude horaire des structures
- Nombre de structures fonctionnant en horaires atypiques
- Nombre de places labélisées « Avip »
- Nombre de parents accompagnés dans le cadre du dispositif Avip
- Evolution du nombre d'enfants accueillis bénéficiaires de l'AEEH ou inscrits dans un parcours de détection et nombre d'heures facturées
- Evolution du nombre d'enfants vivant dans une famille à bas revenus inscrits en Eaje



Résultats attendus

- Accessibilité aux modes d'accueil de tous les publics

ACTION 3 : Soutenir la qualité des modes d'accueil

Objectifs opérationnels	
- Soutenir les conditions qui concourent à la santé, au bien-être et au développement des enfants - Soutenir les conditions d'exercice des professionnels de la petite enfance - Accompagner la mise en œuvre du référentiel qualité - Permettre aux enfants de bénéficier d'activités variées favorisant leur ouverture culturelle	
Modalités de mise en œuvre	
Actions	Calendrier
Soutien à l'amélioration bâtiminaire des structures d'accueil collectif : - Recenser les besoins de travaux / aménagements (mises aux normes, sécurisation des espaces, gains de performance énergétiques, etc) - Veiller aux appels à projets dédiés	2026-2030
Poursuite et développement d'actions favorisant l'ouverture culturelle à l'attention des tout-petits : - Poursuite des actions partenariales, notamment avec les équipements culturels du territoire (médiathèques, ludothèques, musée départemental, bibliothèque départementale, etc.) - Veille sur les appels à projets sur le volet culturel	2026-2030
Soutien à la formation des professionnels petite enfance - Accompagnement des as. mat. par le Rpe pour favoriser leur départ en formation - Développement de la formation des professionnels en Eaje - mutualisation de formation entre structures - Coordination et mise en réseau des professionnels (exemple : échanges de bonnes pratiques)	2026-2030
Mise à disposition des professionnels et des gestionnaires de l'accueil des éléments d'informations et de sensibilisation sur la qualité de l'accueil (exemples : charte nationale d'accueil du jeune enfant, référentiel qualité, documents à visée éducative, etc.) ou d'événements organisés à l'échelle départementale.	2026-2030
Organisation de temps de réflexion, de sensibilisation, de journées pédagogiques, à destination des professionnels.	2026-2030

Partenaires sollicités	
- Collectivités locales - CCSS - MSA - Département	- Rpe - Eaje - MAM - Equipements culturels
 Indicateurs d'évaluation	
- Nombre de projets de travaux / aménagements accompagnés - Evaluation d'actions culturelles proposées aux tout-petits - Nombre de journées pédagogiques organisées - Nombre de professionnels petite enfance ayant suivi une formation annuelle	
 Résultats attendus	
- Application de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant et du référentiel qualité - Qualité des projets éducatifs - Amélioration de la qualité d'accueil de enfants et des conditions de travail des professionnels	

ACTION 4 : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants ainsi que les futurs parents

Objectifs opérationnels

- Accueillir, informer et orienter les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant
- Garantir la bonne information des parents et futurs parents sur l'offre d'accueil du territoire
- Accompagner les parents pour faciliter leur accès à un mode d'accueil
- Améliorer la visibilité des missions du RPE

Modalités de mise en œuvre

Actions	Calendrier
Développement de la coordination et du partenariat local pour améliorer l'information et l'orientation des familles (Exemple : complétude et mise à jour des informations délivrées par le guichet unique à Gap et le Rpe auprès des familles).	2026-2030
Utilisation d'outils de communication diversifiés afin d'informer au mieux les familles (monenfant.fr, sites internet communaux, communication Rpe, etc).	2026-2030
Amélioration de la visibilité des missions du Rpe : - Maintien de l'itinérance sur le territoire de la communauté d'agglomération - Sur Gap : emménagement dans de nouveaux locaux en centre-ville - Développement d'outils de communication - Formalisation des partenariats avec l'ensemble des communes	2026-2030
Accompagnement des parents et futurs parents par le Rpe : - Présentation des différents modes d'accueil existants sur le territoire - Aide à la définition de leurs besoins d'accueil - Accompagnement les parents dans leur rôle d'employeur - Présentation des outils à disposition (site monenfant.fr) - Faciliter l'information : accompagner les as. Mat à communiquer leur disponibilité en ligne sur monenfant.fr	2026-2030
Action de communication à l'attention des communes pour les accompagner dans leur rôle d'autorité organisatrice du service public de la petite enfance (exemple : réunion partenariale, envoi de document de synthèse, Faq,...)	2026

Partenaires sollicités	
- Collectivités locales - CCSS - MSA	- Département - Rpe - Eaje - MAM
 Indicateurs d'évaluation	
- Nombre de familles accompagnées - Maintien du service Rpe sur l'ensemble du territoire - % d'assistants maternels fréquentant le Rpe - Indicateurs liés à la ou les mission(s) renforcée(s) portée(s) par le Rpe - Suivi statistique réalisé dans le cadre du bilan annuel de fonctionnement du relais - Evolution du nombre d'AM ayant renseigné leur profil et disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr	
 Résultats attendus	
- La satisfaction des familles - Un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et de sa famille - Le repérage du Rpe et de ses missions sur le territoire	

ACTION 5 : Pourvoi du poste de chargé de coopération CTG Petite Enfance à GAP

Objectifs opérationnels

- Favoriser les échanges et renforcer les liens entre professionnels de la petite enfance
- Améliorer la connaissance du territoire et des besoins des familles
- Faciliter la relation partenariale entre la collectivité et les partenaires institutionnels
- Accompagner la collectivité dans son rôle d'autorité organisatrice du Service Public de la Petite Enfance

Modalités de mise en œuvre

Action	Calendrier
- Redéfinition du poste selon les attendus réglementaires et les besoins du territoire - Pourvoi du poste de chargé de coopération CTG	2026

Partenaires sollicités

- Ville de Gap
- CCSS
- Msa
- Département
- Réseau Rpe
- Collectivités locales / associations du territoire
- Eaje
- MAM

 Indicateurs d'évaluation	- Bilans annuels de la fonction de coordination.
 Résultats attendus	- Animation d'un réseau de professionnels de la petite enfance - Participation aux diagnostics de territoires ou thématiques - Assistance et conseil auprès des élus et du COPIL CTG - Accompagnement à la réalisation des objectifs du plan d'action de la CTG et du SPPE - Contribution à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la CTG et du SPPE

AXE 2 – PARENTALITE

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Diagnostic / constats

- La proportion de familles mono-parentales avec enfants < 3 ans est supérieure sur le territoire de l'agglomération que sur le reste des Hautes-Alpes
- Un pourcentage de bénéficiaires du Rsa avec enfants < 3 ans, en situation de monoparentalité (85%), supérieur à la moyenne départementale (76%).
- Une population vieillissante
- Après une hausse des naissances en 2021/2022, une tendance à la baisse (-8.52% entre 2018 et 2023).
- Un taux d'activité des parents qui augmente (+6% de parents avec enfants <3 ans qui travaillent entre 2019 et 2023).
- Des équipements en soutien à la parentalité divers mais concentrés sur Gap (Clas, Laep, Lieu ressources, médiation familiale, référents familles etc.)
- Des Eaje qui contribuent également au soutien à la parentalité
- Une absence de Laep et de CLAS sur les communes hors-Gap
- De nombreux acteurs aux champs de compétences complémentaires qui nécessitent une interconnaissance et une coordination
- De nouvelles compétences obligatoires dans le cadre du Service public de la Petite Enfance qui intègre également le champ de la parentalité

ACTION 6 : Soutenir et développer des actions diversifiées de soutien à la parentalité

Objectifs opérationnels

- Offrir aux familles une palette de services, pour les accompagner dans leur rôle de parent, à tous les âges de leur(s) enfant(s).
- Répondre aux enjeux du service public de la petite enfance qui intègre également les services de soutien à la parentalité : recensement des besoins / accompagnement / orientations des familles
- Développer le maillage territorial des services de soutien à la parentalité
- Assurer la connaissance des dispositifs parentalité et favoriser l'interconnaissance

Modalités de mise en œuvre		
Actions		Calendrier
Développement des services Parentalité sur les territoires dépourvus : - Présentation des dispositifs Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et Lieux d'Accueil Enfants Parents - Etude d'opportunité de création de nouvelles structures		2026-2030
Déploiement de Promeneurs du Net Parentalité : - Intégration des Référents Famille des Centres sociaux municipaux de Gap dans le réseau - Présentation du dispositif aux EVS du territoire (Sigoyer et projet de Tallard)		2026
Développement des projets « Actions collectives parentalité » (<i>anciennement « Reaap »</i>) : - Diffusion large de l'appel à projet sur le territoire - Veille sur les porteurs de projets		2026-2030
Action de communication sur les dispositifs parentalité afin d'améliorer leur visibilité auprès du public : - Diffusion du mémo départemental de présentation des dispositifs parentalité		2026-2030
Poursuite de la participation au réseau départemental des référents familles (formation et montée en compétences des professionnels, portage de projets collectifs pour les familles du territoire, etc)		2026-2030
Développement de la coordination des acteurs afin d'améliorer le recensement des besoins et l'orientation des familles		2026-2030
Partenaires sollicités		
- Collectivités locales - CCSS - MSA - Département - Adelha - Education Nationale	- Animation départementale parentalité - RPE - EAJE - CCAS du territoire - Associations locales	
 Indicateurs d'évaluation - Part de communes couvertes par une action collective parentalité - Nombre de services parentalité créés		



Résultats attendus

- Amélioration de la couverture territoriale en dispositifs Parentalité, adaptée aux besoins des familles
- Amélioration de l'interconnaissance des acteurs et de la visibilité de l'offre de services parentalité

AXE 3 – JEUNESSE

Renforcer l'accès aux loisirs, favoriser l'autonomie des jeunes pour contribuer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants et des jeunes

Diagnostic / constats

- Une offre ALSH qui s'est développée : développement de l'Alsh intercommunal, notamment sur le périscolaire du mercredi et sur l'accueil des moins de 6 ans ; développement des places par le CCAS de Gap en 2023 et 2025 ; ouverture d'un Alsh à la Freissinouse.
- Une fréquentation des accueils collectifs de mineurs en augmentation
- Une offre qui apparaît suffisante sur les vacances d'été. Une liste d'attente sur les mercredis et petites vacances.
- Des offres à l'attention des adolescents sur Gap :

Exemples : Espace jeunes (Co-financement Prestation de service jeunes pour 1 ETP d'animation) ; le bureau d'information Jeunesse ; Le service jeune emploi ; Les Centres Sociaux municipaux ; Primo accueil Maison des Habitants ; l'équipe de prévention spécialisée ; le point cyb ; Offres évènementielles ; dispositif « Quartiers d'été » ; le Foyer des Jeunes Travailleurs ; la coopérative jeunesse de services.

- Accueil jeunes itinérant expérimental proposé en 2024 et 2025, porté par Adelta sur Tallard et la Saulce
- Actions proposées par la médiathèque de Tallard avec une équipe de jeunes bénévoles
- Projet EVS de Sigoyer : développement d'actions coconstruites avec les jeunes
- Engagement des jeunes : 2 projets portés par des jeunes du territoire (Sigoyer et quartier du Haut-Gap) dans le cadre de l'appel à projet jeunes départemental en 2025
- 3 Promeneurs du Net sur le territoire
- Une mise en réseau au niveau départemental des animateurs jeunesse des centres sociaux via l'UDCS.

ACTION 7 : Pérenniser et développer l'offre de loisirs jeunesse

Objectifs opérationnels

- Adapter l'offre aux besoins du territoire
- Poursuivre le développement de l'offre à l'attention des adolescents et favoriser la prise d'initiatives

Modalités de mise en œuvre		
Actions		Calendrier
Maintien du maillage territorial des Accueils collectifs de mineurs 3-14 ans sur le territoire - Lieux d'accueil, nombre de places, périodes d'accueil		2026-2030
Veille sur l'adéquation entre l'offre en Alsh et la demande des familles : - Evaluation des besoins et des moyens nécessaires pour y répondre en termes de locaux, de personnel, de formations. <i>Exemples : réflexion sur la capacité des locaux de Clairville pour répondre à une demande plus importante sur cet accueil</i> <i>Réflexion sur l'offre de l'Alsh intercommunal (développement d'un accueil en demi-journée, augmentation de la capacité d'accueil sur les périodes avec forte demande).</i>		2026-2030
Développement de l'offre à l'attention des 12-18 ans sur le territoire : - Déménagement de l'espace Jeunes en centre-ville de Gap, dans un local dédié, à proximité des collèges et lycées - Développement des actions sur Tallard : accueil de jeunes itinérant proposé par Adelha, actions proposées par la médiathèque, projet d'espace de vie social en 2026. - Soutien aux projets innovants en faveur de la prise d'initiative des jeunes. Exemples : appel à projet jeunes départemental, coopérative jeunesse de service, actions des quartiers d'été à Gap. - Développement les Promeneurs du Net sur le territoire - Participation des jeunes accompagnés par le FJT aux actions proposées par la ville de Gap		2026-2030
Développement des séjours proposés aux enfants et jeunes du territoire - Communiquer auprès des familles sur les séjours proposés par les différents acteurs (exemples : séjours accessoires proposés par les Alsh, séjours itinérants proposés par Adelha) - Présentation aux familles et aux gestionnaires des aides financières permettant l'accès des enfants aux offres de loisirs, séjours - Accompagnement de séjours dans le cadre d'un appel à projet CCSS - Faciliter les inscriptions en binôme (fratrie, copains,...)		2026-2030
Partenaires sollicités - Collectivités locales - CCSS - MSA - Département - SDJES - Dahlir - Gestionnaires ACM - CCAS du territoire		

- Associations locales



Indicateurs d'évaluation

- Evolution de la fréquentation des Alsh du territoire
- Nombre de promeneur du Net
- Nombre de projets jeunes présentés dans le cadre des appels à projets
- Nombre de séjours organisés



Résultats attendus

- Une couverture territoriale en offre jeunesse adaptée aux besoins des enfants et des jeunes

ACTION 8 : Accompagner les professionnels et renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

Objectifs opérationnels

- Accompagner la montée en compétences des professionnels
- Développer les formations Bafa et Bafd
- Favoriser la coordination et la mise en réseau des professionnels de la jeunesse

Modalités de mise en œuvre

Actions	Calendrier
Participation aux actions de formation et de sensibilisation à l'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap proposées par le dispositif Dahlir.	2026-2030
Participation des professionnels du territoire aux temps de rencontres départementales : - Rencontre départementales jeunesse organisées annuellement par la CCSS, le CD, la Msa et le SDJES - Groupes de travail SDSF jeunesse	2026-2030
Poursuite du travail en réseau des animateurs jeunesse via l'UDCS	2026-2030
Promotion et développement de la formation BAFA et BAFD : - Diffusion des supports de communication sur les aides au Bafa (en accueil des mairies, France Services...) - Accueil et accompagnement de jeunes en formation	2026-2030
Coordination des acteurs jeunesse à Gap par le chargé de coopération CTG jeunesse	2026-2030

Partenaires sollicités

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Collectivités locales | - SDJES |
| - CCSS | - Dahlir |
| - MSA | - Gestionnaires ACM |
| - Département | - Associations locales |



Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de formations BAFA et/ou BAFD
- Nombre d'agent ayant suivi une sensibilisation et/ou formation à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Participation aux rencontres d'acteurs jeunesse



Résultats attendus

- Une dynamique partenariale sur la jeunesse

AXE 4 – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Soutenir et promouvoir l'animation de la vie sociale sur le territoire

ACTION 9 : Soutenir et valoriser les acteurs de l'animation de la vie sociale

Diagnostic / constats

- Une large couverture sur Gap avec 4 centres sociaux municipaux
- Des zones dépourvues sur les communes hors Gap, mais un maillage territorial qui progresse
- Un développement de structures en cours : Sigoyer et Tallard
- Des difficultés de recrutement de personnels ayant les qualifications requises par la réglementation dans les centres sociaux
- Une structuration des équipes (recrutements) des Centres Sociaux et développement des ETP de référents familles sur les centres sociaux des Pléiades et de St Mens.
- Une mise en réseau et une coopération entre structures au niveau départemental via l'UDCS
- Un observatoire des structures AVS et la création d'une plaquette annuelle : SENACS
- Un contrat de ville sur le quartier du Haut Gap qui renforce l'action du centre social des Pléiades et un contrat petite ville de demain à Tallard
- Un soutien à la rénovation des locaux : Pléiades et St Mens
- Un accompagnement à la vie associative par le déploiement de Guid'Asso

Objectifs opérationnels

- Pérenniser le fonctionnement des structures AVS et développer le maillage territorial
- Renforcer la communication et valoriser les actions des structures de l'AVS
- Soutenir et accompagner les dynamiques associatives et bénévoles
- Développer la coordination et les échanges entre structures du territoire
- Développer les initiatives innovantes

Modalités de mise en œuvre		
Action		Calendrier
Accompagnement des nouveaux porteurs de projets d'Espace de Vie Sociale à Sigoyer et Tallard - Sigoyer : agrément au 1^{er}/09/2015 - Tallard : ouverture prévisionnelle en janvier 2026		2026-2030
Valorisation des actions portées par les structures de l'AVS - Labélisation « Guid'Asso » de nouvelles structures du territoire (centres sociaux, EVS, maison des habitants, France Service) - Participation à l'observatoire Senacs des nouveaux EVS et large diffusion de la plaquette départementale annuelle		2026-2030
Accompagnement d'initiatives innovantes - Exemples : actions favorisant la participation citoyenne, l'inclusion numérique, la transition écologique, la prévention santé, l'alimentation solidaire. - Actions du contrat de ville		2026-2030
Partenaires sollicités		
- Collectivités locales - CCSS - MSA - Département	- SDJES - Union des centres sociaux - Structures labélisées Guid'Asso - France services	
Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de structures AVS (cible nationale : 1 structure / quartier en milieu urbain, et 1 / intercommunalité en milieu rural) - Nombre de projets accompagnés - Nombre de structures labélisées Guid'Asso		
Résultats attendus		
- Dynamisme de la vie sociale locale - Reconnaissance des acteurs locaux - Evolution du taux de couverture territorial en structure AVS		

AXE 5 – ACCES AUX DROIT

Favoriser l'accès aux droits

Diagnostic / constats

- Développement du maillage territorial avec l'ouverture de 3 espaces France Service : Tallard, la Saulce, Gap (locaux Msa). Objectif de couverture territoriale atteint.
- Des accompagnements sur des thématiques variées par les conseillers France Service
- Une demande croissante, particulièrement sur les rdvs programmés
- Un accompagnement numérique développé : permanences de conseillers numériques, ateliers proposés dans les centres sociaux et les médiathèques notamment, mises à disposition de matériels.

ACTION 10 : Faciliter l'accès aux droits des habitants

Objectifs opérationnels

- Répondre de manière globale aux besoins des familles dans les moments clés de leur vie
- Lutter contre le non-recours aux droits
- Favoriser l'inclusion numérique
- Poursuivre une communication renforcée auprès des publics

Modalités de mise en œuvre

Actions	Calendrier
Pérennisation des France Service et montée en compétence des nouveaux accueils - Formation des conseillers - Développement des partenariats - Participation au réseau départemental - Renfort de la communication pour une meilleure identification des services proposés	2026-2030
Accompagnement des personnes éloignées du numérique dans le cadre de la dématérialisation des services - Poursuite de l'accompagnement des conseillers numériques sur le territoire	2026-2030

- Poursuite des actions en faveur de l'accès au numérique, dans le cadre des projets des Centres Sociaux de la ville de Gap, et de la médiathèque de Tallard - Orientation vers le pôle numérique du Conseil départemental des usagers détectés par la CCSS comme numériquement fragiles pour un accompagnement personnalisé	
Déploiement d'un plan local d'accès aux droits et services de la CCSS : - Simplification des démarches des usagers : internalisation de la complexité administrative lors d'un événement de vie, d'un changement de situation ou d'une demande de document. - Prévention des ruptures de droits : stratégie d'« aller vers » et détection interne pour prévenir la rupture et le non recours aux droits (requêtes mensuelles pour identifier les droits potentiels des allocataires) - Inclusion numérique	2026-2030
Renfort de l'interconnaissance - Animation départementale des France Service : mise en réseau des nouvelles France Service du territoire - Organisation d'une rencontre entre CCSS / Msa / CCAS du territoire : partage d'informations sur les offres d'accompagnement existantes pour une meilleure prise en charge et orientation des usagers.	2026-2030
Partenaires sollicités	
- Collectivités locales - CCSS - MSA	- Département - Préfecture - CCAS
 Indicateurs d'évaluation	
- Evolution du nombre de personnes accompagnées et du type de demandes - Evaluation du non-recours aux droits - Enquêtes de satisfaction	
 Résultats attendus	
- Facilité des démarches administratives et numériques pour les usagers, - Accès aux services pour tous les publics. - Lisibilité des dispositifs et services d'accès aux droits	

AXE 6 – LOGEMENT

Favoriser une offre de logement de qualité, adaptée aux besoins du territoire

ACTION 11 : Favoriser une offre de logement de qualité, adaptée aux besoins du territoire

Diagnostic / constats

Caractéristiques du territoire :

- Évolution de la population : +0,4% par an entre 2013 et 2018.
- 27 000 logements.
- Une majorité de résidences principales (87%) : dont 55% de propriétaires occupants, 14% de locatif social, 28% de locatif privé, 3% logés gratuitement.
- 8% de logements vacants
- 59% de logements collectifs dans l'agglomération mais 80% de maisons individuelles hors Gap
- 4 200 logements locatifs sociaux dont la majorité située à Gap
- Un FJT 118 lits
- 100 logements communaux et 23 en projet
- Logements Séniors :
 - CCAS EHPAD Gap : 144 PLACES
 - Tiers Temps Gap : 80 places
 - Jean Martin : 63 places
 - Chicas : 32 places
 - La Saulce : 83 places
 - Tallard : 66 lits
 - Résidence séniors Domytis : 119 appartements

Perspectives du Programme Local de l'Habitat de la com. d'agglomération :

La réalisation de près de 415 logements neufs par an (2 500 logements sur les 6 ans du PLH).

Des projets d'habitats séniors : exemple Sigoyer

Des projets de requalification urbaine : exemples : centre-ville de Tallard, carré de l'imprimerie à Gap, Opération de Renouvellement Urbain ANRU sur le quartier prioritaire de la politique de la ville à Gap.

La détection de la non-décence :

Existence d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique.

Des diagnostics de non-décence réalisés à la demande de la CCSS par un prestataire. 5 visites parmi les 8 réalisées en 2024 sur l'agglomération ont conclu à un constat de non-décence du logement.

Objectifs opérationnels - Lutter contre le mal-logement par le repérage des logements non-décents - Développer l'échange d'information entre les acteurs et l'analyse des conséquences du mal-logement (santé, précarité,...) - Accompagner l'adaptation de l'offre à la demande - Soutenir l'offre de logement pour les jeunes et les seniors							
Modalités de mise en œuvre							
<table> <tr> <th>Actions</th><th>Calendrier</th></tr> <tr> <td> Informer et identifier les situations de non-décence par la réalisation de diagnostics par un opérateur habilité par la CCSS Enrichir les diagnostics et accompagner les collectivités dans l'identification des besoins - Développer l'échange d'informations via les réunions CTG - Accompagner les études d'analyse de besoins (partenariats renforcés, transmission de données, lien avec le PLH de l'agglomération, etc). </td><td>2026-2030</td></tr> <tr> <td>Poursuivre le soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs : favoriser une solution de logement accessible et un accompagnement adapté qui contribuent à l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes</td><td>2026-2030</td></tr> </table>	Actions	Calendrier	Informer et identifier les situations de non-décence par la réalisation de diagnostics par un opérateur habilité par la CCSS Enrichir les diagnostics et accompagner les collectivités dans l'identification des besoins - Développer l'échange d'informations via les réunions CTG - Accompagner les études d'analyse de besoins (partenariats renforcés, transmission de données, lien avec le PLH de l'agglomération, etc).	2026-2030	Poursuivre le soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs : favoriser une solution de logement accessible et un accompagnement adapté qui contribuent à l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes	2026-2030	
Actions	Calendrier						
Informer et identifier les situations de non-décence par la réalisation de diagnostics par un opérateur habilité par la CCSS Enrichir les diagnostics et accompagner les collectivités dans l'identification des besoins - Développer l'échange d'informations via les réunions CTG - Accompagner les études d'analyse de besoins (partenariats renforcés, transmission de données, lien avec le PLH de l'agglomération, etc).	2026-2030						
Poursuivre le soutien au Foyer des Jeunes Travailleurs : favoriser une solution de logement accessible et un accompagnement adapté qui contribuent à l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes	2026-2030						
Partenaires sollicités - Collectivités locales - CCSS - MSA - Département - Soliha - Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et de la Précarité Énergétique							
 Indicateurs d'évaluation - Nombre de logements non-décent détectés - Bilan CTG							
Résultats attendus - Amélioration de la connaissance des besoins du territoire en matière de logement - Accessibilité et qualité des logements							

AXE 7 : SANTE – PREVENTION

Préserver et améliorer la santé des habitants

Diagnostic / constats

- Une Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire Gapençais (2 chargées de mission, une accompagnatrice santé, une coordinatrice).
- La présence de l'accompagnatrice santé dans les France service
- Un Centre d'exams de santé (CES) basé à la CCSS à Gap et proposition d'Instant Santé de la Msa sur le territoire
- Un territoire qui ne présente pas de problème majeur de démographie médicale, sauf dans certaines spécialités (dermatologues, psychiatres et cardiologues)
- Une attention particulière à porter sur le dépistage du cancer colorectal
- Santé mentale (grande cause nationale 2025) : une prévalence sur le territoire des affections psychiatriques de longue durée plutôt élevée ; un nombre de psychiatre insuffisant ainsi que de psychologues conventionnés avec la CCSS proposant l'accompagnement « Mon Soutien Psy » ; des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) proposées chaque année.
- Une attention particulière de la Msa sur l'épuisement professionnel et le mal-être agricole.
- Une nouvelle priorité de l'Assurance Maladie : la santé environnementale (prévention des risques liés aux perturbateurs endocriniens tels que les phtalates).

ACTION 12 : Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé

Objectifs opérationnels

- Permettre aux habitants de bénéficier d'un accès aux soins correspondant à leurs besoins
- Impliquer les acteurs locaux et renforcer leur rôle de « personnes ressource »
- Renforcer la communication sur les actions de prévention santé

Modalités de mise en œuvre

Actions	Calendrier
Actions de communication : information régulière des acteurs du territoire (exemples : centres sociaux, Espaces de vie sociale, CCAS, France Services) sur les actions de prévention de l'Assurance Maladie et de la Msa, afin de renforcer leur rôle de relais auprès des habitants. Exemples :	2026-2030

- Actions de communication (webinaire) sur la prévention des phthalates à l'attention des jeunes parents par l'intermédiaire des Eaje, du Rpe, les Laep, des référents familles. - Promotion du centre d'examen de santé (exemple : jeunes adultes repérés par les centres sociaux) - Utilisation de différents outils de communication afin de relayer les informations auprès des habitants (affichages dans les structures, sites internet communaux, panneaux d'information lumineux, ...)	
Actions partenariales : mobilisation des acteurs du territoire (exemple : Référent famille, coordonnateur CTG, centres de loisirs, crèches) en vue de coconstruire et de proposer des actions de prévention ciblées et adaptées aux besoins identifiés. Exemples : - Mise à disposition de locaux pour des événements (exemples : actions d'information sur le territoire portées par la CPTS, organisation de formations Premiers secours en santé mentale dans un centre social) - Actions de dépistages des troubles visuels et du langage dans 4 écoles de Gap - Proposition d'actions de la CPTS dans le cadre du contrat de ville - Actions en soutien à la santé mentale des jeunes dans les centres sociaux - Actions d'éducation à une alimentation saine et équilibrée	2026-2030

Partenaires sollicités	
- Collectivités locales - CCSS - Msa - CPTS - France services	- Département - CCAS - Centres sociaux, EVS, Eaje, Alsh, - Associations locales
 Indicateurs d'évaluation	
- Nombre d'actions de prévention proposées de façon partenariale avec la CCSS et/ou la Msa - Evolution du taux de recours aux examens de prévention en santé - Actions de communication réalisées	

 Résultats attendus
--

- Reconnaissance des acteurs locaux comme relais de terrain pour favoriser l'accès aux soins et la prévention de la santé des habitants
- Amélioration de la santé globale des habitants

ANNEXE 4 – *Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de suivi de la Ctg*

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

ANNEXE 5 – Décisions :

- du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance en date du 9/12/2025
- du conseil municipal de Gap en date du 28/11/2025
- du conseil d'administration du CCAS de Gap en date du 8/12/2025
- du conseil municipal de Tallard en date du 8/12/2025
- du conseil municipal de la Freissinouse en date du 24/11/2025
- du conseil municipal de Sigoyer en date du 1^{er}/12/2025
- du conseil municipal de la Saulce en date du 15/12/2025
- du conseil municipal de Barillonnette en date du 16/12/2025
- du conseil municipal de Pelleautier en date du 24/11/2025
- du conseil municipal de Neffes en date du 3/12/2025
- du conseil départemental des Hautes-Alpes du 16/12/2025